Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022

ID: 080-200070985-20220613-DELIB_2022_139-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° de la délibération : 2022-139

DATE :

. de la convocation: 07.06.2022 . d'affichage : 16.06.2022

NOMBRE DE CONSEILLERS:

. en exercice : 63 : 48 . présents . votants : 57

L'an deux mille vingt deux, le treize juin, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, DE WITASSE THEZY Charles, BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, FRIZON Hervé, Mme VASSEUR Julie. MM. HAY Francis, GRAVET Jacques, WISSOCQ Jean-Marc, POTIER Bruno, DEMULE Frédéric, MEREL Michel. Mme RAGUENEAU Françoise, MM. MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, SCHIETTECATTE Benoît.

- M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.
- M. DOUTART Jean-Luc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à Mme CHAPUIS-ROUX Elodie.

- M. HAY Francis avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
- M. WISSOCQ Jean-Marc avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.
- M. POTJER Bruno avait donné pouvoir à M. SLOSARCZYK Florian.
- M. DEMULE Frédéric avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.

Mme RAGUENEAU Françoise avait donné pouvoir à Mme MERCIER Marie-Estelle.

- M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
- M. GRAVET Jacques était représenté par Mme ZURICH Christine, suppléante.
- M. SCHIETTECATTE Benoît était représenté par M. HAUDIQUEZ Florent, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme POTURALSKI Patricia.

OBJET:

Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022

ID: 080-200070985-20220613-DELIB_2022_139-DE

Affiché le

SLOW

CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL DE L'EST DE LA SOMME SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022

Vu la compétence statutaire « Gestion du Centre social intercommunal » de la Communauté de Communes,

Comme mentionné dans la convention pluriannuelle d'objectifs, de moyens et de partenariat liant la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et l'association de gestion du Centre Social Intercommunal de l'Est de la Somme, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le versement d'une subvention de fonctionnement au Centre social au titre de l'année 2022.

Considérant le bilan positif présenté notamment lors de l'assemblée générale du 30 mai 2022 démontrant la mise en œuvre par le Centre social des missions que la CCES lui a déléguées,

Considérant les rapports financiers 2021 du Commissaire aux comptes, et la situation saine de la structure,

Considérant, le budget prévisionnel 2022 de l'association en adéquation avec le plan d'actions décliné dans le cadre de son projet social 2019/2022 agréé en novembre 2018 par la CAF de la Somme et en corrélation avec la politique de développement social local du territoire prévu par la collectivité,

Considérant la nécessité pour l'association de disposer d'un fonds de roulement en raison de sa création récente et de la nouvelle dynamique visant à développer son projet sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 56 voix pour, 1 abstention (Mme TOTET F.),

Accorde la subvention suivante, dont les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget principal :

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE
Centre Social Intercommunal Est Somme (CSIES) -Animation	150 400 €
de la vie sociale	

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME Le Président.